

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION POUR L'EXERCICE 2015

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Les frais d'intermédiation sont les frais toutes taxes comprises, perçus directement ou indirectement, par les tiers qui fournissent :

- ✓ le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres pour le compte de tiers ;
- ✓ les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Clé de répartition

Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres (SADIE) ont représenté 66.13% du montant total des frais d'intermédiation

Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission et au service d'exécution d'ordres ont représenté 33.87% du montant total des frais d'intermédiation.

Cette répartition vaut pour les instruments financiers « actions » détenus au travers des OPC de classification « Actions » et « Diversifié » et de la Gestion Sous Mandat.

Sur la totalité des frais d'intermédiation supportés lors de l'exercice 2015, les frais correspondant à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres reversés à des tiers dans le cadre d'accords de commission partagée conformément à l'article 314-81 du Règlement général de l'AMF ont représenté 42.84%.

Prévention des conflits d'intérêts dans le cadre du choix des prestataires

Conformément à la réglementation, Fédéris Gestion d'Actifs a mis en place un dispositif de prévention des risques de conflits d'intérêts dans le choix des prestataires notamment :

- ✓ la mise en place d'une procédure : de sélection et d'évaluation des prestataires, de prévention et de gestion des conflits d'intérêts.
- ✓ l'établissement d'une cartographie des conflits d'intérêts potentiels identifiés et le dispositif mis en place pour leur résolution.

En ce qui concerne la prévention et le traitement des conflits d'intérêt éventuels dans le choix des prestataires, nous avons mis en place une politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêt, disponible sur le site internet www.federisga.fr.